

REPONSE A LA MOTION 5.10/21

« Sauvegarde du bâtiment de la Gare 11, sis sur la parcelle no 898, Avenue de la Gare à Delémont »

Mme Céline Robert-Charrue Linder et M. Marc Ribeaud

La motion acceptée par le Conseil de Ville demandait que le bâtiment de la Gare 11 soit préservé, que sa parcelle végétalisée soit remise en état et mise en valeur au sein du parc arborisé du Collège, et que l'ensemble soit confié, contre prise en charge des coûts d'entretien, à une association sociale, culturelle, ou socio-culturelle active dans la ville.

La question du maintien de ce bâtiment s'était déjà posée, avant le dépôt et l'acceptation de la motion, suite à des discussions avec la Direction du Collège qui avait informé la Municipalité de son intérêt à utiliser les locaux de l'immeuble de la Gare 11 afin de répondre à un réel besoin à court terme.

Suite à une visite des lieux en fin d'année 2021, l'équipe de Direction du Collège a confirmé sa volonté de pouvoir bénéficier de ces locaux supplémentaires dès la période de Pâques 2022 déjà, dans l'attente d'autres solutions qui pourraient se dessiner d'ici quelques années, par exemple l'utilisation de l'appartement du concierge idéalement situé au rez-de-chaussée de l'aile Sud du bâtiment principal. Le manque de locaux actuels est avéré, notamment lié au besoin de salles supplémentaires pour les leçons d'appui ou de cours donnés aux élèves allophones ainsi que pour des activités créatrices diverses. Il est aussi une conséquence de la pandémie liée au Coronavirus qui a rendu nécessaire le dédoublement de certains espaces (salles des maîtres, salle des externes).

Moyennant quelques adaptations des équipements (chauffage, sanitaire, liaison informatique, système de fermeture, etc.), la mise à disposition du bâtiment à l'attention du Collège est donc en place et devrait perdurer dans le temps en fonction de besoins qui seront encore précisés. Le bâtiment de la Gare 11 est donc préservé dans son état actuel mais le Conseil communal souhaite qu'il reste affecté à des besoins scolaires, compte tenu du manque de locaux du Collège. Si le bâtiment Gare 11 ne pouvait pas être mis à disposition du Collège, il faudrait envisager des transformations ou un agrandissement, ce que le Conseil communal ne souhaite pas faire pour l'instant.

Actuellement, deux niveaux du bâtiment sont régulièrement utilisés, un par le Collège et un autre pour l'accueil temporaire d'élèves de l'école primaire qui sont pris en charge par la Maison de l'enfance.

Le Conseil communal est convaincu du principe de conservation du bâtiment dans un but d'intérêt public mais refuse que cela se limite à une vocation sociale, culturelle, ou socio-culturelle. Le Conseil communal entend en effet privilégier, à court et moyen terme, une vocation scolaire sans exclure toutefois, à long terme, d'autres activités d'intérêt public. A court terme, les besoins en locaux pour les associations sociale, culturelle, ou socio-culturelle pourraient, suite au concours d'idées en urbanisme « Gare Sud », trouver une solution dans les bâtiments actuels de la SAFED : des contacts sont déjà bien avancés avec plusieurs associations dans ce sens.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger